

Application du règlement particulier de police (R.P.P.) – Arrêté préfectoral du 7 octobre 2020

Avis à la Batellerie
Reprise de l'exploitation à compter
du 15 avril au 30 septembre 2022

- Canal de Roubaix et embranchements de Croix et de Tourcoing
- Marque canalisée (écluse de Marcq comprise) jusqu'à la confluence avec le canal de Roubaix

Les plaisanciers sont tenus informés que l'exploitation du canal de Roubaix reprendra à compter du 15 avril 2022 et ce jusqu'au 30 septembre 2022. Les plaisanciers devront se conformer aux dispositions du Règlement Particulier de Police pris par arrêté préfectoral du 7 octobre 2020.

Les caractéristiques de la voie d'eau seront rappelées dans l'avis à batellerie n°1 saison 2022 et l'arrêté préfectoral n°9 émis par la DDTM 59.

Nous rappelons aux navigants qui souhaitent emprunter le canal, pour des raisons d'organisation des équipes et d'optimisation du trafic, qu'ils devront prendre contact au plus tard 24 heures avant leur passage auprès du gestionnaire.

Relais Nature du Canal de la Deûle à l'Escaut
Métropole Européenne de Lille
202, rue de Roubaix 59200 Tourcoing

Tél : 03 20 63 11 39
Ou 07 87 01 00 53

Horaires d'accueil téléphonique :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mail : relaiscanal@lillemetropole.fr

Pour le Président

Pour le vice-président délégué
Le chef de service Espaces Naturels
Jean-François ANTOINE